



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM) : ESOC

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - BENIN II (MCA-BENIN II)

Nom du marché : **Sélection d'un Consultant en Gestion Environnementale et Sociale ("ESOC")**

Nom du projet : **Millennium Challenge Account-Bénin II**

Type d'avis : **Demande de Propositions (DP) - SFQC**

Information Générale Pays : **Bénin** Ville/Localité : **Cotonou**

Avis/Numéro de Contrat : **RFP/PP4-CIF-EDP-02**

Date de publication : **28 Août 2017** / Date limite : **26 Octobre 2017**

Agence de financement : **(MCC) Millennium Challenge Corporation**

Acheteur : **(MCA-Bénin II) Millennium Challenge Account-Bénin II**

Langue d'origine : **Anglais**

Information de Contact Adresse : **Gabriel DEGBEGNI,**

Coordonnateur National a.i Millennium Challenge Account - Bénin II

Immeuble Kougblénou, 3ème étage. Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou, République du Bénin

Email : info@mcabenin2.bj / Web Site : <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : **Services**

Code du marché : 72224000 : Services de conseil en gestion de projet ;

90700000 : Services relatifs à l'environnement ;

90500000 : Services liés aux déchets et aux ordures.

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC » et le Gouvernement du BENIN (« Gouvernement » ou « [GdeBénin] ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au BENIN. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-BENIN) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.

2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017.

3. Cette Demande de proposition est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché N°4 et de son amendement N°2 publié sur DgMarket et le site Internet de l'Entité MCA-Bénin II www.mcabenin2.bj le 13 juillet 2017, UNDB Online le 18 juillet 2017 et dans les journaux locaux «la Nation» le 18 Juillet 2017 et le Matinal le 20 juillet 2017.

4. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite maintenant les cabinets de consultants qualifiés, expérimentés et éligibles à lui soumettre des propositions pour fournir les services de **Consultant en Gestion Environnementale et Sociale ("ESOC")**.

5. La Demande de Propositions (« DP ») est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance visant la prestation de services de consultants dans le but de mettre en commun de manière complémentaire les domaines d'expertise respectifs des Consultants s'associant et d'optimiser leur capacité à exécuter leurs obligations et à réaliser leur mission avec succès.

6. Les services de consultant et le marché qui devrait être attribué portent sur une période de **57** mois répartie comme suit :

Période de base : pour une durée de **57** mois pour orienter, coacher, conseiller et fournir un appui technique, gestion globale des activités ESSS du projet, améliorer et mettre en œuvre la version actuelle du système de gestion environnementale, sociale, de santé et sécurité (SGESSS) pour la SBEE et la CEB,

- développer des EIES/PGES programmatiques pour les 4 sites photovoltaïque et élaborer et exécuter des Plans d'Actions de Réinstallation et des Etudes connexes pour tous les projets du Programme et assister MCA-Bénin II pendant la clôture du programme.

- **Période optionnelle A** (si MCA-Bénin II exerce cette option) couvrira les Services de mise en œuvre du PAR ;

- **Période optionnelle B** (si MCA-Bénin II exerce cette option) couvrira les Services Additionnels.

7. Un Consultant sera choisi conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), procédure d'évaluation exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : www.mcc.gov.

8. Le Dossier de DP comprend les sections suivantes :

- **PARTIE 1 – PROPOSITIONS ET PROCEDURES DE SELECTION - Section I - Instructions aux Consultants** - Cette section apporte aux Consultants potentiels des informations destinées à les aider à préparer leurs propositions ; Elle apporte également des informations sur la soumission, sur l'ouverture des plis, sur l'évaluation des propositions et sur la procédure d'adjudication ; **Section II - Données particulières de la Proposition** : Cette section comprend des dispositions propres au présent marché, qui complètent les informations de la section 1 - Instructions aux Consultants ; **Section III - Qualification et Critères d'Evaluation** : Cette section définit les qualifications requises du Consultant et les critères d'évaluation de la Proposition ; **Section IV A - Formulaire de proposition technique** : Cette section contient les Formulaires de Proposition Technique à remplir par tout Consultant potentiel et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du Consultant potentiel ; **Section IV B - Formulaire de proposition financière** : Formulaire de Proposition Financière. Cette section contient les Formulaires de Proposition Financière à remplir par les consultants potentiels et à remettre dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du consultant ; **Section V - Termes de Références** : Cette Section contient les détails sur les Termes de référence décrivant la nature, les tâches et les devoirs devant être accomplis par le Consultant ;

- **PARTIE 2 – CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES CONTRACTUELS** **Section VI - Contrat et Conditions Générales** : Cette section contient le formulaire de contrat à conclure entre l'Entité MCA et le Consultant. Les stipulations des conditions générales du Contrat ne devront pas être modifiées. **Section VII Conditions spéciales du Contrat et Annexes au Contrat** : Cette section contient le formulaire comprenant les Clauses contractuelles qui viennent compléter le CG et qui doivent être remplis par les Entités MCA pour chaque marché de services de Consultants. Cette Section comprend également des annexes au Contrat.

9. Les Consultants potentiels intéressés à soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant les coordonnées complètes du Cabinet, à MCA-Bénin II, attention Agence de Passation des Marchés, à travers info-benin@charleskendall.com et copie à info@mcabenin2.bj Ainsi le document de Demande de Propositions leur sera délivré en format PDF par courriel. Après avoir reçu la DP, veuillez-nous en informer par écrit ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessus :

a) Que vous aviez reçu la DP ;

b) Que vous soumettriez une proposition seule ou en association

10. Une réunion préparatoire à la soumission des Propositions aura lieu le **15 septembre 2017 à 10 H 00 mn**, heure locale de Cotonou dans les locaux de MCA -Bénin II à l'adresse ci-dessous.

11. La date limite de dépôt des Propositions est le **26 octobre 2017 à 10 heures**, heure locale de Cotonou. Les Propositions déposées après ces date et heure ne seront pas prises en considération et seront retournées sans avoir été ouvertes. Il est très important que les Consultants prennent en compte les distances et les formalités douanières dans leur calcul du temps que leur Proposition prendra pour arriver à destination.

Adresse MCA-Bénin II : **Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II), Immeuble Kougblénou, 3eme étage, Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral 01 BP 101 - Attention : Agent de Passation des Marchés, Email : info-benin@charleskendall.com et copie à info@mcabenin2.bj.**

Gabriel DEGBEGNI

Coordonnateur National a.i